

Point 12 : Transition écologique - Approbation du projet de Plan d'Action Qualité de l'Air Métropolitain PAQAM dont le scénario retenu pour la zone à faibles émissions (ZFE) de vigilance

Intervention : Eric COUVEZ (ST HERBLAIN)

Madame la présidente, chers collègues,

La délibération qu'il nous est proposé d'adopter, prend en compte des inquiétudes qu'ont exprimées de nombreux usagers mais aussi des élus, toute tendance politique confondue. Cette délibération est donc un soulagement contre un scénario ZFE brutal inscrit dans la loi climat et résilience qui généralisait, dès 2025, à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, la réduction drastique de la circulation aux véhicules plus polluants, souvent diesel et utilisés par une grande partie de la population de la métropole et de sa périphérie. Parmi lesquels beaucoup de salariés qui utilisent leurs voitures dans leurs déplacements faute de solution alternative et parce qu'obligés, faute de moyens, d'habiter en deuxième voir troisième couronne.

Une réalité également c'est que notre Agglomération est balayée par les vents contrairement à d'autre, comme Grenoble par exemple, et donc qu'il fallait en tenir compte, d'autant que les mesures sur la qualité de l'air montraient que nous étions dans les tolérances Européennes, et quasiment proche des valeurs de l'OMS.

Nous avons eu l'occasion, avec mes collègues communistes, dans cette assemblée, d'alerter sur la bombe sociale que pouvait représenter cette mesure brutale pour les travailleurs, pour les artisans, pour les étudiants et toutes celles et ceux, qui, vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la métropole n'ont d'autre choix que de prendre leur voiture. Aujourd'hui, notre ZFE s'appliquera aux véhicules très polluants, anciens et qui concernent une infime partie des usagers.

Si l'intention d'améliorer la qualité de l'air dans les milieux très urbanisés est tout à fait louable et nécessaire, nous nous félicitons que le gouvernement recule et revoie sa copie après la mobilisation très large des représentants des populations et des populations elles-mêmes, qui, face au niveau de leur pouvoir d'achat, à la faiblesse des aides de l'Etat pour l'acquisition d'un nouveau véhicule, ne sont pas en capacité d'acheter une voiture neuve, thermique ou électrique, qui corresponde aux critères demandés initialement par la loi.

Oui il faut réduire la pollution atmosphérique et améliorer la qualité de l'air que nous respirons, mais pas contre un pan entier de la population qui subit déjà l'impact de la vie chère. Contre l'écologie punitive produisons de l'écologie progressiste, consciente de l'état de la planète et du changement climatique en cours, et déterminée à trouver des solutions rationnelles pour diminuer les émissions de CO₂, SO₂, NO_x et autres polluants gazeux dans les activités humaines.

Ces solutions pour réduire les pollutions liées aux véhicules individuels existent. Par le financement du développement des transports publics plurimodaux intégrés dans notre PDU, par l'aboutissement d'un RER métropolitain de proximité au service d'un plus grand nombre d'usagers ; à travers l'accompagnement à hauteur de 10 000 euros, par l'Etat, de l'acquisition d'un véhicule électrique par les classes populaires ; ou par l'aide à la modification technique des véhicules afin de passer du Diesel en Critère 3 à la bicarburant au Gaz les passant en critère 1. Il faut également accélérer la mise en œuvre d'aspirateur à poussières de freins sur les futurs véhicules, véritable poison en suspension dans l'air, et pour les poussières de pneus, il n'y a pas pour l'instant de solution miracle, sauf à marcher, prendre le tram ou le RER ou passer aux deux-roues pour diviser par deux les résidus des pneumatiques.

Toutes ces mesures nécessitent des moyens financiers importants. C'est l'effort à produire par l'Etat, par les collectivités et les entreprises pour lier les enjeux écologiques et sociaux, pour réussir la transition écologique.

Je vous remercie de votre attention.